

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE 2019

Il est convenu entre :

- LE MINISTERE DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- LA FEDERATION FRANÇAISE DE HOCKEY

Représentée par son président, Monsieur Olivier MOREAU
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 7844061000031

ARTICLE 1 :

La subvention prévue pour 2019 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 40 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

Avenant – Programme de compétition Senior (AS/F) – Tournoi de qualification olympique : 40 000 €

Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – programme SIP) est porté à 661 242 €.

ARTICLE 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 :

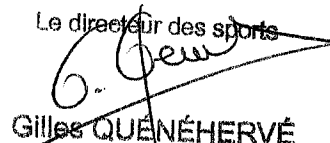
Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

14 OCT. 2019
Fait à Paris, le 3 octobre 2019

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE HOCKEY



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Gilles QUENEHERVE

~~VISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ~~





Coordonnées bancaires

Banque Guichet 30056
30056 00842

N° de compte 24

IBAN FR76 3005 6009 4200 7200 0195 424

International Bank Account Number

BIC

CCFRFR33

Bank Identifier Code

HSBC FR BBC NCRD Domiciliation

FEDERATION FRANÇAISE DE HOCCEY
TOUR GALILEE 2
36 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
93170 BAGNOLET

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements et prélèvements).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers and direct debits).

Coordonnées bancaires